



FLASH INFOS MARS 2023

- Vendredi 24 mars de 19h à 23h : NOYA'ROCK - Poly'sons - Gratuit
- Vendredi 31 mars de 20h30 à 22h30 et samedi 1er avril toute la journée : Festival d'arts vivants - Poly'sons (programme complet sur <https://www.noyarey.fr/evenement/1er-avril-festival-darts-vivants/>)
- Vendredi 7 avril de 20h30 à 22h30 : film conférence La saga du cuir salle RdC mairie – Gratuit
- Samedi 29 avril de 10h à 18h et dimanche 30 avril de 9h à 18h : 3ème Salon du Modélisme - Poly'sons
- Samedi 13 mai de 18h30 à 22h30 : soirée Impro - Soirée organisée par l'association Emothéa.



Travaux de rénovation du cimetière

À partir du 17 avril, d'importants travaux vont se dérouler sur la partie haute du cimetière pour une durée de 4 à 5 semaines : réfection du mur et création d'un drain pour les eaux pluviales sur le chemin d'accès. Ces travaux conséquents, vont malheureusement impacter l'accès à la partie haute du cimetière.

Cérémonie nouveaux arrivants

Les élus, membres de la vie associative et les services municipaux donnent rendez-vous aux nouveaux nucléotains arrivés sur la commune en 2021 et 2022, le **samedi 25 mars à 11h00**, à la mairie.

Vous êtes nouvel habitant ?
Faites-vous connaître directement à l'accueil de la mairie,
par téléphone : 04 76 53 82 01
ou par mail : accueil@noyarey.fr

Inscription année scolaire 2023/2024

Pour la rentrée de septembre 2023, pensez à inscrire vos enfants le plus rapidement possible !

Enfants concernés :

- Les enfants nucléotains nés en 2020 rentrant à l'école maternelle « La Coccinelle », et ceux rentrant au CP à l'école élémentaire « Le Mûrier »
- Pour les nouveaux arrivants sur la commune, pré-inscription en mairie qui vous délivrera un certificat d'inscription à présenter ensuite à l'école.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans un établissement situé en dehors de la commune, il faut adresser une demande de dérogation à la Mairie de Noyarey et à la Mairie de l'école hors secteur.





Reprise des travaux de rénovation du réseau d'eau potable depuis le 13 mars.

Durée estimée à 4 mois (hors intempéries) en 3 phases :

- 1ère phase actuellement : rue 19 mars 1962
- 2ème phase : rue du Maupas depuis la RD jusqu'à la rue des Noyers
- 3ème phase : rue des Noyers jusqu'en haut de la rue du Maupas.

La durée de chaque tranche de travaux est estimée à 4 ou 5 semaines. Ces travaux nécessitent l'ouverture de tranchées pour la pose du nouveau réseau, un balisage est mis en place pour la circulation des véhicules ainsi que pour les piétons et vélos.

Infos Grenoble Alpes Métropole

- **ZFE (Zone à Faibles Emissions)** : La Métropole lance un appel à manifestation d'intérêt pour « accompagner et préparer les changements de comportements dans les mobilités ». Ouvert jusqu'au 14 avril, cet AMI s'inscrit dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions, le 1er juillet prochain. Les dossiers de demandes de subvention sont à déposer jusqu'au 14 avril sur le site : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/actualite/114/45-zfe-un-appel-a-manifestation-d-interet-pour-accompagner-et-preparer-les-populations-les-plus-precaires.htm>
- **Bornes de Recharge Electrique** : La Métropole aide les copropriétés à s'équiper en bornes électriques. Pour accélérer l'installation de bornes de recharge électrique dans les copropriétés du territoire métropolitain, Grenoble Alpes Métropole propose, avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) un accompagnement spécifique, indépendant et gratuit. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/actualite/108/45-nouveau-la-metropole-aide-les-coproprietes-a-s-equiper-en-bornes-electriques.htm>
- **Demander un Accompagnement ou une Aide Financière** : Propriétaires de maisons individuelles ou Propriétaire dans une Copropriété, faites-vous accompagner pour financer et réaliser sereinement vos travaux de rénovation grâce au dispositif "Mur Mur". D'autres dispositifs comme « comment remplacer ma cheminée ou mon poêle » avec la Prime Air Bois. Aides et démarche disponible en Mairie ou sur le site : https://www.grenoblealpesmetropole.fr/54-demander-une-aide-financiere-ou-un-accompagnement.htm#page_373
- **Ramassage des encombrants volumineux**
RAPPEL des règles d'utilisation du service sur le site internet de la Métropole : demander un rendez-vous sur le formulaire en ligne : <https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr> ou au 0 800 500027 - Un opérateur vous contactera par téléphone pour fixer le RDV et valider la liste des objets à collecter.
- **Collecte de textile** : Le container sera déposé du 24 avril au 04 juin sur le parking de l'Espace Charles de Gaulle.
- **Composteurs** : Commandez en ligne les bacs de collecte des déchets (poubelles), composteurs et lombricomposteurs, mis gratuitement à votre disposition par Grenoble Alpes Métropole. Plusieurs modèles de bacs et de composteurs existent. Documentation en Mairie ou sur le site : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/20-commander-un-bac-un-composteur.htm>



Assistance administrative gratuite :
de 14h30 à 17h30,
les jeudis 30 mars, 27 avril et 25 mai.

Permanence juridique gratuite :
de 14h30 à 16h30,
les jeudis 13 avril, 11 mai et 8 juin.

**ZÉRO RESPECT =
ZÉRO TOLÉRANCE**

**NE PAS RAMASSER
LES DÉJECTIONS CANINES C'EST
135 €*
D'AMENDE**

* Amende forfaitaire majorée à 375 € selon l'article R634-2 du code pénal



FLASH INFOS - Lettre d'information éditée
par la Ville de Noyarey - 75 rue du Maupas
38360 Noyarey
04 76 53 82 01 - noyarey.fr
Directrice de la publication : Nelly Janin Quercia

Tirage : 1100 exemplaires
Dépôt légal : à parution
Mise en page et impression :
service communication

noyarey.fr



Téléchargez
l'appli
Noyarey

